

Mairie d'ÉTRÉPILLY

7, rue Saint Leu
02400 ÉTRÉPILLY
Tél : 03 23 70 44 44
Mail : commune.etrepilly@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 5 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi cinq septembre, à 18h 30, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance

- **Etaient présents :** Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Nicolas DUBAUX, Gilles MICHEL, Adrien DURON.
- **Absents ayant donné pouvoir :** Vanessa DURON donne pouvoir à Adrien DURON, Sabine PERNEE donne pouvoir à Nicolas DUBAUX
-

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FOUCART

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

- **Approbation** du PV de la séance du jeudi 13 juin 2024 par l'ensemble du conseil municipal

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE :

1. DELIBERATIONS

14-24 Remplacement de 17 points lumineux en led

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USED A :

- Rénovation de 16 points lumineux en led rue de l'Église (AA001 à AA015 +0022) + 1 projecteur AA011b

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 11 811.10 € HT.

En application des conditions financières de l'USED A, le montant de la contribution s'élève à 6 253.96 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	USED A	COMMUNE
Éclairage public			
Matériel	10 649.69 €	5 324.85 €	5 324.84 €
Réseau	1 161.41 €	232.29 €	929.12 €
	11 811.10 €	5 557.14 €	6 253.96 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDÉA en cours.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année 2025.
- 2) S'engage à verser à l'USEDÉA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDÉA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDÉA.
 - Voté à l'unanimité des membres présents.

15-24 Changement de nom « Chemin de St Robert »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en raison des nouvelles constructions au « Chemin St Robert », la DGFIP nous a demandé de renommer ce chemin en vu de la création de la rue dans sa base de données.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- De renommer ce chemin en « Chemin de St Robert »
 - Voté à l'unanimité des membres présents.

16-24 FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA CARCT

Considérant que la commune d'Étrépilly souhaite restaurer les 2 sculptures en bois polychrome ainsi que 3 chapiteaux de l'Église

Coût total de l'opération : 11 707.00 € TTC

Subvention de la DRAC : 3 615.00 € sur le coût HT (42.73%)

Charge restante commune : 4 845.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de demander un fonds de concours à la CARCT en vue de participer au financement de la restauration de ces sculptures et de ces 3 chapiteaux, à hauteur de 2 422.50 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

- Voté à l'unanimité des membres présents.

17-24 FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA CARCT

Considérant que la commune d'Étrépilly souhaite remplacer des barrières de sécurité très abimées suite à des chocs et intempéries.

Coût total de l'opération : 8 281.92 € TTC

Charge restante commune : 6 901.60 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de demander un fonds de concours à la CARCT en vue de participer au financement des travaux de remplacement de ces barrières de sécurité, à hauteur de 3 450.80 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

- Voté à l'unanimité des membres présents.

18-24 FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX

DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS ENVELOPPE 2 DE LA CARCT

Considérant que la commune d'Étrépilly souhaite remplacer 16 points lumineux et 1 projecteur en LED, rue de l'Église.

Coût total de l'opération : 11 811.10 € HT

Subvention USESA : 5 557.14 €

Charge restante commune : 6 253.96 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry en vue de participer au financement du remplacement de 16 points lumineux et 1 projecteur en LED, rue de l'Église, à hauteur de 3 126.98 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

19-24 Remboursement à Monsieur POLIN

Remboursement d'un montant de 47.10 € à M. Polin correspondant à l'achat de lampions pour le 14 juillet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le remboursement à M. Jean-Pierre POLIN de la somme de 47.10 €

➤ Voté à l'unanimité des membres présents.

20-24 Procès commune/Consorts Pilliere

Monsieur le Maire informe le conseil que le procès commune/Consorts Pilliere va être instruit le 17 septembre 2024 à 9h30 au Tribunal d'Amiens.

Le cabinet Goutal demande si la commune souhaite que celui-ci soit présent à l'audience quel que soit les conclusions du rapporteur public ou le cas échéant prévoir une audience uniquement en cas de conclusions défavorables aux intérêts de la commune, sachant qu'il y aura un coût pour les avocats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attendre le sens des conclusions du rapporteur public pour mandater le cabinet Goutal à la représentation de la commune à l'audience du 17 septembre 2024.

➤ Voté à l'unanimité des membres présents

2. Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe que les faux plafonds de la Mairie et de la cuisine ont été posés en bénévolat.
- Concernant les travaux rue de l'Église, il reste le gravillonnage à effectuer en septembre en fonction du temps et de la campagne de gravillonnage.
- Loi climat et résilience de 2021, loi ZAN de 2023

La CARCT ne peut, qu'en fonction de ces lois consommer 96ha de terres agricoles et naturelles pour les 87 communes.

Si chaque commune conserve 1ha (maximum autorisé) il ne restera que 9ha pour développer industriellement la CARCT. Le but est aujourd'hui, de diminuer dans chaque commune, les terrains dits nouvellement constructibles et de donner la surface non consommée à la CARCT.

Une réunion est prévue le 10 septembre 2024 à 10h00 au service urbanisme de la CARCT pour obtenir davantage d'explications au niveau de notre commune.

Monsieur le Maire a proposé aux conseillers municipaux de l'accompagner.

- Monsieur le Maire informe que Monsieur Bertrand HOCHÉ demande un paiement de 1 140.00€ TTC pour le fait qu'il est participé au nettoyage de la route le 12 mai 2024 suite aux gros orages.

➤ Le conseil municipal se trouve surpris de cette demande de paiement pour ce cas de figure, se donne le temps de la réflexion, mais ne s'oppose pas à rétribuer cette entraide à sa juste valeur.

2 conseillers municipaux proposent une conciliation, les autres refusent cette facture.

3. Questions diverses :

- Nicolas DUBAUX demande si une réparation de la cloche de l'église est prévue.

➤ En réponse, la DRAC a proposé une expertise en 2025 avant d'entreprendre la réparation.

- Journée nettoyage de la commune
 - Le 28 septembre 2024 à partir de 9h00.
- Présentation des comptes du Comité des Fêtes « La Villageoise ».
 - 1 370.94 € dont 682.94 € de don de l'association « Cholory »
- 14 juillet 2024
 - Coût total : 1 528.12 € réparti entre la commune et « La Villageoise »
- Octobre Rose
 - Le dépôt des soutiens-gorge seront à déposer en Mairie ou auprès des conseillers municipaux.
- Opération « Brioches »
 - Le samedi 12 octobre 2024 à partir de 9h30, 35 brioches de commandées – distribution par Jean-Luc VIAULT, Sabine PERNEE et d'autres. Faire flyers à distribuer.
- Aménagement du carrefour de la Mairie et Route de Château-Thierry
 - Pour plus de sécurité des études et devis sont en cours pour un traçage au sol et écluses sur la Route de Château-Thierry ou panneau « Stop » (toute suggestion sera étudiée pour éviter le problème récurrent des excès de vitesse).
- Noël 2024 :
 - 29 enfants (bon à la Grande Recré) et 16 anciens (panier garni) cette année pour une valeur de 25 € / personne. Le mode de distribution reste à définir
 - Le noël des enfants se fera le 15 décembre 2024
 - Un concert (chants de noël) à l'église est en étude.

Séance levée à : 21h00

Prochaine réunion de conseil : jeudi 7 novembre 2024 à 18h30

Le secrétaire de séance

Le Maire



